



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique
Commune de Vigneux-de-Bretagne

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 novembre 2015 – 19h30

Date de convocation : 3 novembre 2015

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 29

Présents :

BÉZIER Joseph, MAILLARD Martine, LE DORZE Bertrand, PLONEÏS-MÉNAGER Sandrine, DAVID Philippe, FRANCO Gwënola, LEGOUX Patrick, CROM Gaëlle, LAMIABLE Patrick, BOUIN Sylvie, CADOT Véronique, ROLLAND Guillaume, GAVELLE Céline, HAMON Jean-Yves, RIOU Sylviane, PLASSARD Vincent, DURANCE Émilie, VINCE André, MERCIER Nathalie, DELÂTRE Christophe, DARROUZÈS Didier, PORTIER Joël, COSNARD Maïté, MIOT Bruno

Absents excusés :

Dominique ALLAIN pouvoir à Christophe DELÂTRE
Chantal JOLY pouvoir à Philippe DAVID
Julien BRETESCHE pouvoir à Bertrand LE DORZE
Marie-Christine DUBOIS pouvoir à Bruno MIOT
Anne GOUJON pouvoir à Maïté COSNARD

Secrétaire de séance : Gaëlle CROM

Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2015

Administration générale

1. Projet de schéma de mutualisation 2014-2020 - avis du Conseil municipal

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a défini un cadre nouveau pour le développement des intercommunalités en France en incitant fortement à la mutualisation et en imposant aux communes et EPCI d'inscrire celle-ci dans un cadre programmatique avec évaluation notamment des impacts prévisionnels sur les effectifs et les impacts financiers attendus.

MAIRIE DE VIGNEUX-DE-BRETAGNE

9, rue G.H. de la Villemarqué - BP 8 - 44360 Vigneux-de-Bretagne

Tél. 02 40 57 39 50 - fax 02 40 57 39 59

contact@vigneuxdebretagne.fr - www.vigneuxdebretagne.fr

La loi NOTRe adoptée le 7 août 2015 a confirmé l'obligation d'adoption de ce schéma de mutualisation avant le 31 décembre 2015.

Le Conseil municipal émet un avis FAVORABLE sur le rapport du projet de schéma de mutualisation 2014-2020 présenté.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

2. Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale – avis du Conseil municipal

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) s'est réunie le lundi 5 octobre 2015 pour prendre connaissance du projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le préfet.

A compter de la date de réception du courrier relatif au projet de schéma, à savoir le 13 octobre 2015, les communes et intercommunalités disposeront de 2 mois pour délibérer sur le projet de schéma. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Conseil municipal émet un avis FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	28	0	1

Finances – Marchés publics

3. Rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif

En application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement doivent être présentés pour avis à l'examen du Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve les rapports établis au titre de l'exercice 2014.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

4. Service d'assainissement collectif – révision de la surtaxe communale

Le Conseil municipal décide le maintien des tarifs de la surtaxe communale à leur niveau du 1^{er} janvier 2015, soit :

- Abonnement annuel (prime fixe) : 31,09 € HT ;
- Charge supplémentaire par mètre cube d'eau consommé : 0,47 € HT.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

5. Participation prévisionnelle aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire privée Sainte Anne de Vigneux-de-Bretagne sous contrat d'association - Année scolaire 2015/2016

Le montant des dépenses prévisionnelles de fonctionnement éligibles aux fonds municipaux s'élève à la somme de 168 371,00 € pour 183 élèves, soit 920,06 € par élève. Ce dernier montant correspond à un coût moyen supérieur à celui d'un élève de l'enseignement public de la commune, le dernier chiffre arrêté étant de 902,84 €. En conséquence, pour 170 élèves domiciliés sur la commune au 1^{er} janvier 2016, il est proposé de fixer la participation communale prévisionnelle totale de l'année scolaire 2015/2016 à la somme de : 153 482,80 €.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver les propositions ci-dessus ;
- De donner pouvoir à M. le Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer tout document relatif à cette affaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

6. Mandat spécial - Congrès des Maires 2015

Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge les frais afférents d'une part à l'inscription, et d'autre part à l'hébergement occasionnés dans le cadre de ce déplacement, et ce dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état détaillé.

Le Conseil municipal décide :

- D'autoriser au titre d'un mandat spécial, la prise en charge des frais précités engagés dans le cadre de la participation des élus à ce congrès.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

7. Subvention d'équipement au SYDELA : La Biliais Deniaud

Attribution d'une subvention d'équipement au Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA), maître d'ouvrage, au titre des travaux de raccordement individuel au réseau d'électricité, à l'occasion du projet de réhabilitation d'une maison d'habitation située au lieu-dit La Biliais Deniaud, à savoir :

- 1612,00 € pour le raccordement au réseau électrique sur 31 mètres linéaires.

Le Conseil municipal décide :

- D'adopter l'attribution de la subvention d'équipement au SYDELA énoncée ci-dessus ;
- De donner pouvoir à M. le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer tout document concernant cette affaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

8. Subvention d'équipement au SYDELA : 9 ter rue des Tailleurs de Pierres – La Roche

Attribution d'une subvention d'équipement au Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique (SYDELA), maître d'ouvrage, au titre des travaux de raccordement individuel au réseau d'électricité, à l'occasion du projet de construction d'une maison d'habitation, située 9 ter rue des Tailleurs de Pierres, lieu-dit La Roche, à savoir :

- 3 588,00 € pour le raccordement au réseau électrique sur 69 mètres linéaires.

Le Conseil municipal décide :

- D'adopter l'attribution de la subvention d'équipement au SYDELA énoncée ci-dessus ;
- De donner pouvoir à M. le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer tout document concernant cette affaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

9. Travaux d'extension et de restructuration du Groupe scolaire Charles Perrault par la réalisation d'une classe supplémentaire - avenant au marché n° 2015 – 0012 : lot n°8 – faux-plafonds

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 au lot n° 8 avec la SARL PICHAUD :

- Montant initial marché n° 2015-0012 : 4 997,00 € HT
- Montant avenant : 1 016,01 € HT, soit 1 219,21 € TTC
- soit une augmentation de 20,33 %

Suite à cela, le montant total des marchés de travaux de l'opération s'établira désormais à 202 303,20 € HT, soit 242 763,84 € TTC.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver la passation de l'avenant ci-dessus ;
- De donner pouvoir à M. le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer tout document concernant cette affaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Urbanisme

10. Acquisition de parcelles à M. et Mme CORBE, La Paquelais

La Commune propose de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section D n° 1464, D n° 1834p, D n°1583, D n°1585, D n°1587 auprès de Monsieur et Madame CORBE. Après échanges, le prix proposé pour cette acquisition est de 32,50 €/m² (prix correspondant aux références du marché pour le même type de cession).

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section D n° 1464, D n° 1834p, D n°1583, D n°1585, D n°1587 auprès de M. et Mme CORBE au prix de 32,50€/m2, soit pour un montant total estimé de 5395 €, hors frais de géomètre.
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document concernant cette affaire, et notamment l'acte notarié à intervenir.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Bâtiments communaux, voirie, assainissement, espaces verts

11. Convention avec GrDF pour occupation domaniale – installation et hébergement d'équipements de télérelève en hauteur

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé la généralisation des compteurs de gaz évolués aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation, d'approuver le déploiement généralisé des compteurs évolués de GrDF baptisés GAZPAR (délibération de la CRE du 13 juin 2013) et que les ministres concernés donnent leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune. La Commune soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits de bâtiments publics.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de convention annexé entre la commune de Vigneux-de-Bretagne et GrDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits de bâtiments publics dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF ;
- De donner tout pouvoir à M. le Maire ou à l'Adjoint délégué pour les diverses formalités à accomplir, et notamment pour signer la convention à intervenir.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

12. Transfert au SYDELA de la compétence « Maintenance en éclairage public » - convention

La modification statutaire actée le 15 juin 2012 permet désormais au Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique (SYDELA) de proposer à ses collectivités adhérentes en complément des investissements sur les installations d'éclairage public, un nouveau service de maintenance de ces installations.

Le Conseil municipal décide :

- De transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Investissement et maintenance en éclairage public »,
- D'opter pour le niveau de maintenance à la demande,
- De décider que ce transfert prendra effet à compter du 1er janvier 2016,
- D'approuver la convention de transfert d'une durée de 1 an annexée fixant les conditions d'intervention du SYDELA,
- D'autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Culture, communication, évènementiel

13. Subventions complémentaires 2015

Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention complémentaire aux associations suivantes, suite à l'organisation de diverses manifestations (fête de la musique, 14 juillet) :

- Fête de la musique
 - o 254€ à l'association « Arthur et ses amis »
 - o 173€ à l'association « Le Temple Vigneux Basket Club »

- Fête Nationale
 - o 25,50€ à l'association « Patrimoine de Pays »
 - o 35€ à « l'Amicale des sapeurs-pompiers »

Le Conseil municipal décide :

- D'adopter le versement d'une subvention complémentaire aux associations précitées.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
28	28	0	0

Une conseillère ne prend pas part au vote.

Erdre et Gesvres

14. CCEG - Communication du rapport d'activité 2014

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2014 de la CCEG.

15. Présentation du rapport d'activités 2014 du SPANC



Affiché le 13 novembre 2015.

Joseph BÉZIER
Maire